



APPEL A PROJET

« Ferme Agricole d'Insertion de Rosière »

Dans un contexte d'une grande fragilité sociale, la ville de Saint-Joseph veut tout mettre en œuvre pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes très éloignées de l'emploi.

Elle veut également promouvoir sur son territoire, une production agricole saine, et contribuer aussi à l'embellissement de certains sites, en y développant une activité horticole.

A cette fin, la ville a décidé la création d'une ferme d'insertion sur deux parcelles de terrain d'une superficie totale de 9.915 m², lui appartenant au quartier Rosière.

1 - DESCRIPTION DU SITE

La ferme d'insertion de Rosière sera implantée au quartier Rosière, sur deux parcelles appartenant au domaine privé communal et cadastrées respectivement section W N°454 et 455.

Ces deux terrains contigus forment **une seule unité foncière de 9.915 m2.**

Cette unité est située **au Sud du bourg de Saint-Joseph** et est accessible directement par la voie de Rosière 1. Il convient de signaler que cette dernière présente une inclinaison générale en pente douce orientée de l'ouest vers l'est, qui se termine par **une ravine à écoulement intermittent.** Le terrain, libre de toute occupation, se trouve **en état de friche depuis plusieurs années** et est presque entièrement recouvert d'une végétation de type herbeux avec quelques essences arborées surtout concentrées dans sa partie déclive.

2 – OBJET DU PROJET D'EXPLOITATION

Les candidats sont invités à présenter un projet d'exploitation s'inscrivant dans une dynamique collaborative et solidaire dans le cadre d'un **atelier chantier d'insertion (ACI), dénommé « Ferme d'insertion de ROSIERE »** pour une période de 3 ans renouvelables.

Les candidats s'efforceront de proposer un projet intégrant les volets suivants :

Cultures maraîchères

Production diversifiée dans le domaine maraîcher (laitue, concombres, tomates, haricots, etc.) **ainsi que des plantes aromatiques et médicinales**

Plantation horticole

Plantation et la production de **fleurs et de plantes ornementales** en concertation avec le jardinier de la ville, dont une partie sera destinée à l'embellissement du bourg, et de la ville d'une façon générale

Élevage

L'élevage **de petits animaux** (cabris, lapins...) devra être inclus au projet.

Les porteurs de projets veilleront à donner **une dimension pédagogique et sociale** à leurs projets :

- Permettant à un public pluriel (profane, connaisseur) et scolaire (écoles primaires et élémentaires) de s'approprier toutes les dimensions de l'exploitation de ce site
- Permettant de salarier un maximum de **personnes très éloignées de l'emploi**, qui seront sélectionnés en partenariat avec les services de la ville et auxquels seront proposé un parcours d'insertion dans une perspective de retour à un emploi pérenne

3 - ENGAGEMENTS DES PARTIES

LA VILLE DE SAINT-JOSEPH s'engage à :

-  Appliquer un cadre juridique adapté
-  Mettre à disposition le site nettoyé, sécurisé et viabilisé
-  Identifier les espaces exploitables
-  Apporter son appui à la mobilisation de partenariats financiers et logistiques
-  Mettre en place un accompagnement en ingénierie le cas échéant

LE PORTEUR DE PROJET s'engage à :

-  Assurer l'exploitation en excluant tout usage de produit phytosanitaire
-  Contracter une assurance couvrant les risques liés à l'activité
-  Faire un plan d'exploitation du site, par secteur d'activité
-  Organiser l'exploitation du site en intégrant tous les acteurs nécessaires à la réussite du projet
-  Faire les recherches de financement et apporter les réponses aux différentes institutions compétentes
-  Solliciter l'agrément de la DIECCTE, pour obtenir le conventionnement ACI
-  Informer le maître d'ouvrage de tout aménagement qui impacterait le site durablement
-  Procéder à un bilan annuel
-  Organiser un comité de suivi une fois par mois, pour faire le point sur l'accompagnement des salariés et sur l'exploitation du site

4 - UTILISATION DES PRODUITS

-  Les cultures maraichères, plantes aromatiques et médicinales seront écoulées au niveau de la restauration scolaire, de l'épicerie sociale et solidaire et du relais social de la ville, à hauteur de 30%.

-  Une partie des plantes ornementales serviront à l'embellissement du bourg et de la ville à hauteur de 30%
-  Le reliquat, soit 70% des cultures maraîchères et des plantes, ainsi que les animaux d'élevage sera mis en vente en privilégiant **les circuits courts, notamment dans le cadre des marchés agricoles organisés par la ville**

5 - DUREE DE LA CONVENTION D'EXPLOITATION

Elle est de **3 ans renouvelable**. Toutefois, le maître d'ouvrage se réserve le droit de résilier la convention en cas de manquement ou d'activités contraires au cadre qui y est fixé.

A la fin de chaque année, et tous les 3 ans, **un bilan annuel** sera effectué.

6 - CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra être constitué des éléments suivants :

-  **Les statuts du porteur de projet**
-  **La présentation du projet** répondant aux prescriptions visées aux différents articles précédents, et faisant apparaître les éléments administratifs, financiers et d'expertises, les références du porteur, ainsi qu'un budget et un plan de financement sur 3 ans. Une expérience dans la gestion d'un Atelier Chantier d'Insertion (A.C.I.) est souhaitable.

7 – MODALITES D'ENVOI DES DOSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers peuvent être déposés :

-  **Sous format papier, sous pli cacheté, contre récépissé**, à l'adresse suivante :

Pôle Solidarités
18, rue Schoelcher
97 212 SAINT-JOSEPH

La mention « Appel à projet « Ferme agricole d'insertion de ROSIERE » ainsi que le nom du porteur de projet seront portés sur l'enveloppe.

-  **Sous format PDF**, par courrier électronique à **courrier@stjoseph972.fr** et **vanina.cramer@stjoseph972.fr**

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **mardi 07 avril 2021 à 12h00.**

8 – CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

- Qualité d'écriture du projet et cohérence d'ensemble : 30%
- Références et expertises : 30%
- Réalisme technique et budgétaire : 40%

9 – CALENDRIER DE L'APPEL A PROJET

À titre indicatif :

- Lancement de l'appel à projet : le 26 Mars 2021
- Fin de l'appel à projet : 07 avril 2021 à 12h00
- Réunion du jury : le 09 Avril 2021
- Rencontre avec le porteur de projet retenu : 12 Avril 2021

10 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, les candidats peuvent s'adresser par courrier électronique à :

 vanina.cramer@stjoseph972.fr

 jean-luc.charlec@stjosep972.fr